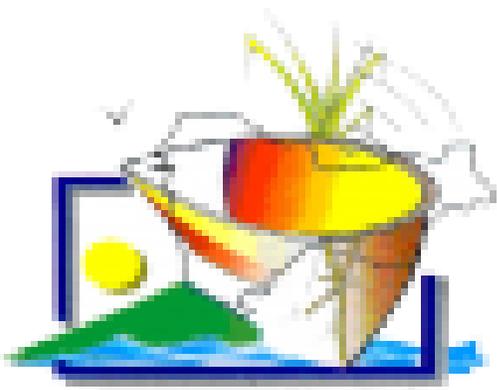


Le littoral de la commune de Port-Louis



I1. NOS CONSTATS :

- De multiples et forts enjeux d'aménagement littoral et urbain
- Une multiplicité de maitres d'ouvrages, propriétaires aux droits du sol et/ou aménageurs
- En près de 20 ans, plus de 60 M€ de projets publics, dont plus de la moitié est déjà réalisée.

Mais : **De nombreux projets en panne, à l'arrêt ; Des équipements publics en voie de dégradation ; Des équipements publics non ou sous-utilisés.**

Ainsi : **Un défaut d'harmonisation, de pilotage coordonné, de gestion.**

- Des dispositifs arrivés à échéance, sans production de tous leurs effets, sans reconduction et/ou sans dispositif de remplacement.
- De nombreuses interventions, autorisations, implantations et/ou constructions manifestement illégales, intervenues hors du cadre réglementaire en vigueur et/ou produits en contrevenant au droit.

NOTRE VOLONTÉ : Protéger, valoriser, animer et produire des activités économiques, sur et en lien avec le littoral port-louisien, en toute légalité ; et donc :

- ✓ **Tirer parti de notre potentiel maritime pour consolider un projet communal riche et diversifié :**
 - en préservant notre littoral et ses espaces naturels remarquables ; et en anticipant les risques ;
 - en y valorisant mémoire, culture et traditions ; et en y promouvant une dynamique d'activités et d'animations nouvelles ;
 - en affirmant son rôle structurant pour le développement et l'aménagement du bourg.

- ✓ **Veiller à une vision intégrée et décloisonnée** des problématiques touchant la façade maritime, le littoral urbain, le bourg et le reste du territoire communal.

La plage du Souffleur :

Le projet Océan – MO Région Guadeloupe

De nombreux occupants illégaux

La convention de gestion proposée par la DEAL en cours de discussion,

La zone de l'arrière port :

Des projets d'activité sont en cours d'étude

La gestion du littoral urbain :

Proposition d'une approche globale pilotée par la commune via par exemple un « contrat littoral » ou tout autre dispositif, et incluant une convention de gestion globale du littoral communal.